



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LANGLAIS, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame TERRIER

Absents : Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-083 DENOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'école du 7 novembre 2023 ;

Considérant que l'école publique de Bernières-sur-Mer ne dispose pas de nom ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal.

Pour rappel, la dénomination d'un lieu ou d'un équipement public doit être conforme à l'intérêt public local.

Eu égard à l'investissement sans faille de Madame Rachel MOREL en tant qu'adjointe aux affaires scolaires, mais aussi représentante des parents d'élèves siégeant au conseil d'école pendant 8 années, il est demandé au conseil municipal d'approuver la dénomination du groupe scolaire, du nom « Ecole publique Rachel MOREL ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la dénomination du groupe scolaire du nom « Ecole publique Rachel MOREL ».

Vote : POUR : 15- ABSTENTION : 2

Pour extrait conforme

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

